

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

### Ordre du jour

- 1) INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PERIMETRE DELIMITEE DE LA CARTE COMMUNALE ;
- 2) PROPOSITION D'ACHAT MAISON D'HABITATION RUELE CARNOT ;
- 3) MISE EN PLACE DE 2 FEUX COMPORTEMENTAUX RUE DU 6EME CUIRASSIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A LA SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION (ADSRA) ;
- 4) LABEL ECOLE NUMERIQUE 2020 ;
- 5) ALSH PETITS VACANCES OCT. 20 – TARIFS ET RECRUTEMENT ANIMATEURS ;
- 6) AVENANT AU CONTRAT API RESTAURATION ;
- 7) CREATION DE POSTE ;
- 8) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ;
- 9) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ;
- 10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ;
- 11) RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX – AUTORISATION DE POURSUITES – FIXATION DU SEUIL DE POURSUITE ;
- 12) CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC SAINT AUBERT ;
- 14) DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SIVU ;
- 15) DESIGNATION D'UN ELU A LA COMMISSION CHARGEE D'EVALUER LE MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ;
- 16) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) ;
- 17) JURY CRIMINEL – TIRAGE AU SORT ;
- 18) QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil vingt, le 2 juillet, le conseil municipal s'est réuni, dans le Foyer Rural dans le respect des conditions sanitaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEMAIRE Marie-Paule
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
MINISINI Jean-Baptiste	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie	x		
REUMONT Isabelle	x		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr GODDYN Nicolas

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

#### 1) INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PERIMETRE DELIMITE DE LA CARTE COMMUNALE

Annexé à la délibération : un extrait du plan cadastral reprenant le périmètre du droit de préemption urbain (DPU).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme, les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement

ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. Monsieur le Maire rappelle que la carte communale de Saint-Hilaire-lez-Cambrai a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2011 et par arrêté préfectoral du 15 mai 2011.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le droit de préemption urbain permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire en cas de biens mis en vente situés dans le(s) périmètre(s) délimité(s).

Dans ce cadre, il indique l'intérêt d'instituer un droit de préemption urbain sur le périmètre délimité au plan joint, en vue de réaménager les équipements communaux du centre-bourg, et notamment réaliser une extension du complexe scolaire et sportif,

Cette acquisition se fait :

– Soit au prix fixé par le vendeur,

– Soit au prix proposé par la commune, selon l'estimation du service des domaines, ou, à défaut d'acceptation de ce prix par le vendeur, au prix fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation. La réglementation prévoit pour le vendeur ou le notaire chargé de la vente, l'obligation de déposer en mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), pour chaque vente effectuée en périmètre de DPU. La commune est libre de donner suite ou non dans un délai de deux mois, à compter de la proposition, dont une copie doit être transmise par le Maire, au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Vu le dossier de carte communale,

Considérant que l'institution du droit de préemption urbain peut s'exercer en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, dans l'intérêt général,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R. 211-2 et suivants, et R. 213-1 et suivants,

Précise que la délibération instituant le droit de préemption urbain, et le plan délimitant son périmètre, seront annexés au dossier de carte communale.

Le sujet amène débat, Mr Quennesson s'interroge sur l'urgence ; le PLU étant en cours, pourquoi modifier la carte communale. Mr le maire précise qu'il ne s'agit pas de modifier la carte communale mais de prendre des précautions sur d'éventuels acheteurs. Mr Quennesson estime que le PLU privilégie certaines personnes et cette procédure lèsera les propriétaires. Mr le maire ne veut pas rouvrir le débat celui-ci ayant eu lieu lors du vote du PADD. Mr Quennesson avertit le conseil que la décision engendra la contestation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 15 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, REUMONT Isabelle) :

- décide d'instituer un droit de préemption urbain, selon le plan joint, sur les parcelles cadastrées D 283, 284, 285, 290, 291, 292, 293, 294, 361, 362 en vue de réaménager les équipements communaux du centre-bourg, et notamment réaliser une extension du complexe scolaire et sportif,

– Délègue à Monsieur le Maire, le pouvoir d'exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain, et de donner suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner qui seront déposées dans le cadre du présent DPU.

## 2) PROPOSITION D'ACHAT MAISON D'HABITATION RUELE CARNOT

Suite à l'institution du droit de préemption urbain, Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménagement des équipements communaux du centre-bourg et notamment la réalisation d'une extension du complexe scolaire et sportif par l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section D292, D293 et D294.

Monsieur le Maire propose de faire cette acquisition au prix fixé par le vendeur sur la déclaration d'intention d'aliéner.

Mr Quennesson souhaiterait connaître la proposition de la commune. Mr le maire propose un maximum de 80 000 € (frais de notaire inclus). Mr Quennesson estime que sur le principe le projet a du sens mais que la proposition est indécente en plus du droit de préemption.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, REUMONT Isabelle), accepte la proposition d'achat de l'ensemble immobilier cadastré section D292, D293 et D294 au prix fixé par le vendeur sur la déclaration d'intention d'aliéner, dans la limite de 80 000 € (frais de notaire inclus).

## 3) AMENAGEMENT DE 2 FEUX COMPORTEMENTAUX RUE DU 6ème CUIRASSIERS - DEMANDE DE SUBVENTION ADSRA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de deux feux comportementaux sur la rue du 6ème Cuirassiers à Saint Hilaire lez Cambrai. Cet aménagement servirait à réduire la vitesse sur un axe très fréquenté par les véhicules et poids lourds et comportant de nombreuses habitations avec une circulation piétonne importante.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 34 090 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération auprès du département.

Mme REUMONT Isabelle s'interroge sur d'autres solutions, par exemples des chicanes. Mr le maire fait savoir que l'étude a été faite par le Département et que les chicanes seraient un obstacle pour les tracteurs et les moissonneuses batteuses. Mr Quenesson estime que c'est de l'argent gaspillé. Mme ETHUIN Marie saisit l'occasion pour signaler des excès de vitesse rue Henri Barbusse et rue de l'église.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, REUMONT Isabelle), décide de réaliser les travaux d'aménagement de deux feux comportementaux sur la rue du 6ème cuirassiers pour un montant prévisionnel de 34 090 € HT et autorise Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du département au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020 pour l'opération susvisée.

Mr le Maire, par le vote de l'opposition, remarque qu'elle est contre la sécurité du village.

#### 4) LABEL ECOLE NUMERIQUE 2020

Monsieur le maire, explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales peuvent répondre, en lien étroit avec les départements, à l'appel à projets « Label écoles numériques », émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Ce label contribue au financement global des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet pédagogique innovant et éducatif, construit conjointement avec la communauté éducative. La subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles.

Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 1 500 €).

Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal 3 offres informatiques d'équipements en numérique (15 postes) de l'école primaire :

- DJP Service informatique 59400 FONTAINE NOTRE DAME, pour un montant HT de 11 115.50 € ;
- ITECH 62223 SAINTE CATHERINE LEZ ARRAS, pour un montant HT de 11 196.26 € ;
- EUROINFO 59300 VALENCIENNES, pour un montant HT de 11 559.30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- S'engage à participer à cette opération ;
- Retient la proposition de DJP Service informatique pour un montant de 11 115.50 € HT ;
- décide d'inscrire la dépense au budget primitif.

#### 5) ALSH PETITES VACANCES -TARIFS ET RECRUTEMENT ET REMUNERATION AGENTS D'ANIMATION

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des accueils de loisirs de février, d'avril et de toussaints comme suit :

<b>TARIF A LA SEMAINE DE 5 JOURS A 8 HEURES /JOUR AVEC REPAS</b>		
QF	ENFANTS DE ST HILAIRE ET SCOLARISES ST HILAIRE	ENFANTS EXTERIEURS
0 A 369	8.00 €	10.00 €
DE 70 A 499	18.00 €	18.00 €
DE 500 A 700	24.00 €	24.00 €
PLUS DE 700	35.00 €	85.00 €

Le recrutement des animateurs se fera en fonction du nombre d'enfants inscrits, leur rémunération sera celle d'un adjoint territorial d'animation à temps complet au 1er échelon. La direction de ces accueils de loisirs sera assurée par Madame SCHMIDTMAYER Marie, adjoint d'animation principal de 2ème classe en poste à la commune.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité.

## 6) AVENANTS AU CONTRAT API RESTAURATION

### 1) Goûters accueil de loisirs été

Dans le cadre des mesures sanitaires liées au covid-19, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal, une proposition de fourniture de goûters par la société API restauration, aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs de cet été. Le goûter sera composé de 3 éléments (fruits, pâtisserie sèches, compotes, jus de fruits ou desserts lactés), l'avantage de cette formule étant le packaging des produits.

Le coût des goûters (en 3 éléments) est de 0.79 € TTC

### 2) Repas cantine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'actualisation tarifaire annuelle des repas confectionnés par API restauration à compter du 1er septembre 2020.

Le coût d'un repas maternel/primaire passe de 2.64 € TTC à 2.67 € TTC ;

Le coût d'un repas adulte passe de 3.28 € TTC à 3.32 € TTC ;

Le coût du pain platine passe de 0.95 € TTC à 0.96 € TTC ;

Le coût du pique-nique passe de 3.28 € TTC à 3.32 € TT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux affaires citées ci-dessus.

## 7) CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 de la création de l'agence postale communale et de son ouverture le 15 octobre 2019, tenu à ce jour par un agent en contrat de droit privé (PEC) expirant le 15 septembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents afin de prendre en compte le point suivant :

### 1) Création d'un emploi permanent au sein de la mairie de Saint Hilaire lez Cambrai

Service : agence postale communale

Nombre d'emplois concernés : 1

Grade : adjoint administratif

Temps de travail : non complet – 20 heures hebdomadaires

Date d'effet : 16 septembre 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet – 20 heures hebdomadaires à compter du 16 septembre 2020,

## 8) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'article 16 de la loi des finances reconduisant pour 2020 le taux de la taxe d'habitation appliquée en 2019, soit 12.57 %,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de 2020 de la commune de Saint Hilaire Lez Cambrai comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 18.38 %
- Taxe foncière (non bâti) : 55.42 %

## 9) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes :

AFN	250,00
APESH	450,00
CLUB DES LOISIRS	500,00
CLUB INFORMATIQUE DE SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI	250,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
FITNESS HILAIRIEN MIXTE	450,00
L'ATELIER DES HORTENSIA	55,00
L'HILAIRIENNE	250,00
LA CLE DE SOL	2 300,00

LA GRANGE DES LOUPIOTS	250,00
LE SPORT CITOYEN	100,00
LES Z'AMIS DU SQUARE	250,00
MARCHE DETENTE	75,00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	620,00
SAINTIDANCE	250,00
STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	200,00
STE DE CHASSE LES AMIS CHASSEURS	250,00
TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 400,00
FOOTBALL CLUB HILAIRIEN	1 000,00

#### 10) BUDGET PRIMITIF 2020

Avant de procéder au vote, Mr Quennesson fait remarquer avec regret la disparition du LALP, et ainsi les seules activités dédiées aux jeunes. Mr le Maire rappelle qu'il existe des associations vers lesquelles les jeunes peuvent se diriger comme le club de football, le tennis de table, temps danse etc..., des équipements vont être créés (budget important en investissement). Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, REUMONT Isabelle), vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

##### Investissement

Dépenses : 1 102 586,00

Recettes : 1 412 794,00

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 655 167,00

Recettes : 1 655 167,00

Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses : 1 503 828,00 (dont 401 242,00 de RAR)

Recettes : 1 503 828,00 (dont 91 034,00 de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 655 167,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 655 167,00 (dont 0,00 de RAR)

#### 11) RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX - AUTORISATION DE POURSUITES – FIXATION DU SEUIL DE POURSUITE

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies et de fixer le seuil de poursuite par voie de saisie-vente à 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

#### 12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour faire face aux absences de l'agent en mission auprès de l'agence postale communale en période de congés d'été 2020, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'agence postale communale de Saint Hilaire lez Cambrai avec la commune de Saint Aubert. L'agent interviendra les mercredis 12, 22 et 29 juillet 2020 de 9 H00 à 12 H 00.

#### 13) DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SIVU « MURS MITOYENS »

Le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention (Mr QUENNESSON Gérard) désigne :

- Monsieur Maurice DEFAUX, maire
- Monsieur Augusto DA COSTA, adjoint

Délégués de la commune pour participer à l'élection des membres titulaires et suppléants du comité syndical du SIVU précité.

#### 14) DESIGNATION D'UN ELU A LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉVALUER LE MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie), désigne Monsieur Maurice DEFAUX, maire représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

#### 15) RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – CCID

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), à savoir :

##### Membres titulaires :

Mr AGOSTINI Jean-Luc  
Mr RICHEZ MAX 5Saint Vaast en Cambrésis)  
Mr DUBOIS Alain  
Mme LEDUC Béatrice  
Mr DELOZIERE Jean Michel  
Mr DRAIN Henri  
Mme LECERF Marie-Thérèse  
Mr WATREMEZ ERIC  
Mr DA COSTA Augusto  
Mr DEFAUX Jean-François  
Mr DHAUSSY Jérôme  
Mme FLAMANT Martine

##### Membres suppléants :

Mr LORRIAUX Jacques  
Mr LEFEBVRE Dominique (Maretz)  
Mme TOURTOIS Odette  
Mr BOUGAMONT Jean-Christophe  
Mr BRUANT Éric  
Mr GODDYN Nicolas  
Mr SOUFFLET Marcel  
Mr MINISINI Jean-Baptiste  
Mr DOUAY Robert  
Mme LEMAIRE Marie-Paule  
Mr WAXIN Bernard

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard, Mme SOLARCZYK Christelle) arrête la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs comme énoncée ci-dessus.

#### 16) JURY CRIMINEL – TIRAGE AU SORT

Monsieur le maire procède publiquement au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées à siéger en qualité de jurés d'assises pour l'année 2021. Les personnes tirées au sort qui seront avisées personnellement sont :

Mme MOTY Sandrine – 13 place Jean Jaurès  
Mr DINGREVILLE Gérard – 6 rue du 6<sup>ème</sup> Cuirassiers  
Mr STOCLET Thierry – 53 rue du 19 mars 1962.

#### 17) QUESTIONS DIVERSES

Reconduction du prime vélo à assistance électrique en 2020.

Agence postale communale : le plafond de retrait passe de 350 € à 500 € ;

COVID-19 : 6350 masques financés par la commune (dont 400 financés par le CCAS) ont été distribués à la population (adultes et ados), ainsi que 1360 masques tissus et 500 masques papier offerts par le département.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la confection et à la distribution.

Merci à l'adjoint aux travaux et aux agents des services techniques pour le nettoyage complet de la commune pour le déconfinement.

En raison des mesures sanitaires liées au covid-19, la distribution du cadeau aux mamans à l'occasion de la fête des mères se fera lors des festivités de la ducasse de septembre.

Le feu d'artifice programmé le 14 juillet sera tiré également lors des festivités de la ducasse de septembre.

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet, distribution d'un dictionnaire de la langue française, d'un dictionnaire anglais et d'un livre citoyen aux enfants rentreront en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée scolaire.

Séance levée à 21 H 00.

Vu le Maire